



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel décembre 2012 - n° 141



Croix-Renkin à Bure

L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





TOUT FAIRE MATERIAUX

Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT
Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71
e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

CHARPENTES

A. FERDINAND

s.a.

ZINGUERIE

rue du T'Chaurnia, 55
MESNIL - ST - BLAISE

● TEL 082 74 45 75
● FAX 082 74 50 51

DEVIS GRATUIT



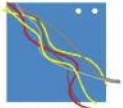
Atelier **BROLET** sprl

Vente et réparation de matériel agricole

Vente et réparation de pneus
tourisme et agricole

rue du Commerce 3
5560 Mesnil-St-Blaise
E-mail : ateliers.brolet@skynet.be

Atelier : 082 74 54 22
Fax : 082 74 54 39



AMPERSONN
Thierry Huyenen ing

La sécurité est l'affaire de tous ...
mais confiez la vôtre à
AMPERSONN



Entreprise de sécurité agréée n° 20 1726 05
Thierry HUYNEN

Systèmes
d'alarmes intrusion



Systèmes
d'alarmes incendie



Systèmes de
surveillance par
caméras



Systèmes de
gestion et
contrôle d'accès



Cité du centenaire, 236 - 6927 Tellin

GSM : 0498 05 36 69 - Tél : 084 / 40 03 44 - Site : www.ampersonn.be

MOBALPA

CUISINES, BAINS & RANGEMENTS

Concept
Ardenne Electro
cuisines



- Conception
- Etude personnalisée
- Visitez notre show-room
- 1^{er} au challenge qualité

Rue du Fy, 20 - GEDINNE - ☎ 061/58.89.06

mobalpa : <http://www.mobalpa.fr>
ardenne.electro@skynet.be

ELECTRICITE GENERALE

ETS. JACQUEMIN G.

Installation-Transformation-Eclairage-Domotique
Parlophonie-Vidéophonie-Détection incendie
Matériel électrique

Route de Hour,5 5560 Houyet
GSM: 0475/ 651 051

jacquemin.gil@hotmail.com
FAX: 082/ 666 335

Regifo
EDITION

Ce bulletin est réalisé
par la sprl Regifo Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Tél.: 071/740 137 - Fax: 071/711 578

www.regifo.be

Nous remercions les annonceurs pour
leur collaboration à la parution de ce trimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui
n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez
paraître dans le
prochain numéro,
contactez-nous !

Votre conseiller en communication,
Mr Roland Crosset
se fera un plaisir
de vous rencontrer.
Tél. 087 26 78 86 (le soir)

*Les annonceurs
du bulletin communal
vous souhaitent
d'agréables fêtes
de fin d'année*



Editorial

Depuis la séance du conseil communal du 3 décembre, suite aux élections communales d'octobre, les nouveaux conseillers communaux ont prêté serment. Pour rappel, le nouveau conseil est composé de 11 conseillers, à savoir 6 élus de la liste E-D-A (Jean-Pierre Magnette, Yves Degeye, Francis Alen, Thierry Martin, Natacha Rossignol et Marc Marion), 3 élus de la liste VivreEnsemble (Françoise Anciaux, Isabelle Lecomte et Jean-François Dufoing) et 2 élus de la liste Unir (Olivier Dulon et Monique Henrotin).

Une nouvelle majorité est également en place; elle comprend les élus de la liste E-D-A et de la liste Unir, soit 8 conseillers sur les 11 membres composant le conseil communal.

Le nouveau collège communal est issu de cette majorité. Voici la composition du nouveau collège communal et les principales attributions de chacun :

- Jean-Pierre Magnette, Bourgmestre : finances, police, communication, population, état civil
- Yves Degeye, 1er échevin : enseignement, jeunesse, sports, aînés, participation citoyenne
- Francis Alen, 2ème échevin : travaux, mobilité, ruralité, énergie
- Thierry Martin, 3ème échevin : aménagement du territoire, économie, environnement, culture, tourisme
- Natacha Rossignol, présidente de CPAS : affaires sociales et familiales, santé

Enfin, Olivier Dulon sera le nouveau président du conseil communal. La présidence du conseil communal est une nouvelle responsabilité au sein des communes. Jusqu'au 03 décembre, c'était exclusivement le bourgmestre qui jouait ce rôle qui consiste à distribuer la parole, assurer que la majorité et la minorité puissent s'exprimer de manière équilibrée, vérifier la validité des questions posées et interrompre les débats lorsque ceux-ci dérivent ou s'enlisent. Le souci est que le bourgmestre est lui-même souvent au centre des débats et donc peu impartial, d'où la volonté de la nouvelle majorité de confier cette responsabilité à un autre membre du conseil, capable d'un plus grand recul.

Lors de cette séance de mise en place du conseil communal, les 9 conseillers du Centre Public d'Action Social (CPAS) ont été désignés, à savoir : Natacha Rossignol, Carole Lecomte, Christelle Jacquemin, Freddy Didriche et Jérôme Delaive pour le groupe E-D-A, Nathalie Libiouille et Jean Pigeon pour le groupe VivreEnsemble, et Annick Robaye et Sébastien Philippart pour le groupe Unir. Le nouveau conseil du CPAS entrera en fonction début le 03 janvier 2013. Le mandat de conseiller de police a été attribué à Olivier Dulon.

La nouvelle majorité peut maintenant mettre tout en œuvre pour donner à notre commune une vision à moyen et long terme, orchestrée par ce qu'on appelle un plan stratégique transversal (PST). Le programme stratégique transversal communal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

La nouvelle majorité devra également s'atteler à l'aboutissement de nombreux dossiers comme, pour ne citer que quelques chantiers, le site du pachy et l'aménagement d'une nouvelle administration communale, l'amélioration du réseau de production et de distribution d'eau, la poursuite du plan de déplacement scolaire et des extensions des écoles de Bure et Tellin, la rénovation de la traversée de Bure, ...

La nouvelle équipe s'engage à travailler durant les six prochaines années dans l'intérêt de notre commune, donc dans votre intérêt ; elle veut être au service de vous tous.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2013.

Jean-Pierre Magnette
Bourgmestre

Administration.

Editorial

Echos des derniers conseils communaux

Rentrée scolaire

Echos de la minorité

Discours du 11 novembre

Avis cimetièr

Rentrée scolaire

Avis relevé compteur d'eau

Permanences Energie

Avis Cimetière

Echos de nos Clochers – Calendrier 2013

Eco-Mobile – Calendrier 2013

Des nouvelles du Conseil

Consultatif des Aînés.

C.P.A.S

Infos – Service de médiation de dettes

Environnement

Réseau Natura 2000

Réunion PCDN

Jeunesse - Extrascolaire

Activités Capucine

Tourisme

Appel aux artistes, artisans et collectionneurs

Appel aux associations de la commune

Agenda

Fête à Grupont

Bure « Village Fleuri » - Agenda

Noël au théâtre

Divers

Bure : Challenge 2012

Carrefour ASBL – Europa Bures 2013

Échos des derniers conseils communaux,

Lors du conseil du 4 octobre, la modification budgétaire a été approuvée avec un boni de 339.983 € à l'ordinaire et de 43.544 € à l'extraordinaire.

Au niveau des investissements et des travaux, le conseil a approuvé l'acquisition d'une lame de déneigement et d'un relevage pour le service travaux (15.000,00 €).

Les cahiers de charges relatifs au remplacement de la distribution d'eau rue de Mirwart à Bure (partie) - (36.204 € HTVA) et à la réhabilitation du réseau d'égouttage rue de Rochefort à Tellin (63.654 €) ont également été approuvés.

De même, le conseil a voté le cahier spécial des charges et

le montant estimé du marché "TELLIN - Site S.A.R. dit "Salle Concordia et ateliers communaux", mission d'auteur de projet, établis par le Service Travaux, au montant de 650.000 €. Dans le cadre du plan de déplacement scolaire, le cahier spécial des charges relatif aux aménagements des abords de l'école de Tellin a été voté à l'unanimité par les conseillers, au montant de 257.297 €.

Lors du conseil du 8 novembre, les taxes suivantes ont été votées; toutes les taxes sont restées inchangées par rapport à 2012.

Taxes	2009	2010	2011	2012	2013
Précompte Immobilier	2600	2600	2600	2600	2600
IPP	8%	8%	8%	8%	8%
CAMPING	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SEJOURS	40,00	80,00	80,00	80,00	80,00
	80,00	150,00	150,00	150,00	150,00
	90,00	150,00	150,00	150,00	150,00
INA	0,0111	0,0111	0,0111	0,0111	0,0111
	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297
	0,0446	0,0446	0,0446	0,0446	0,0446
	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800
IMMEUBLES INOCCUPES	30€/m courant	32 €/m courant	32 €/mct	32€/MCT	32€/MCT
SECONDES RESIDENCES	433,00	600,00	60000	600,00	600,00
PYLONES GSM	2500,00	2500,00	4000,00	4000,00	4000,00
EGOUTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INHUMATION	141,00	300,00	300,00	300,00	300,00
EXHUMATION	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
DOCUMENTS ADM. URBANISME	44,00	44,00	44,00	44,00	44,00
COPIES	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
AMENAGEMENT TERRITOIRE	inchangé	inchangé	inchangé	inchangé	inchangé
Eau (Hors TVA 6%)					
CVD/m3	1,76	1,76	1,95	1,95	1,95
CVA/m3	1,055	1,308	1,407	1,475	1,475*
Redevance (2C	70,86	78,9	81,21	83,25	83,25
1 à 30 m3 (0,5	0,88	0,88	0,975	0,975	0,975
> 30 m3 (1 XC	2,815	3,068	3,357	3,425	3,425
Fond social/m	0,0125	0,0125	0,0125	0,0125	0,0125
IMMONDICES					
Isolé	67	90	90	90	90
Ménage	103	140	140	140	140
* sous reserves					

Concernant le CVA de l'eau (Coût vérité assainissement), il est déterminé, pour l'ensemble du territoire wallon, par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à laquelle le Gouvernement wallon a confié la mission d'épuration des eaux usées réalisée sur le terrain par les intercommunales d'épuration.

Divers subventions ont également été votées : Maison de l'Urbanisme Famenne Ardenne (619,25€), Car O.N.E. (1.778€) et A.I.S. Centre Ardenne (619€). Par contre, le conseil a décidé par 1 voix pour (BOEVE- ANCIAUX Fr.), 6 voix contre (MM MARION M, HOSCHEIT JM, DULON O., DEGEYE Y, MAGNETTE JP, JACQUEMIN F) et 1 abstention (JAUMIN-VOLVERT M.) de ne pas se porter caution solidaire en faveur de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse pour une ouverture de crédit (à concurrence de 50.000,00 €).

Il faut rappeler ici que la maison du tourisme est redevable au CPAS de Tellin d'un montant de l'ordre de 134.000 € pour personnel détaché.

Enfin, au niveau des travaux, le conseil a approuvé divers cahiers de charges concernant le remplacement de la distribution d'eau rue de Rochefort à Tellin (7.260,00 €), l'aménagement et la réfection des murs du cimetière de Grupont (23.474,00 €) et l'amélioration de la voirie forestière au lieu dit "Vieille route de Wavreille" à Bure (14.762,00 €).

Ce conseil communal était le dernier de la législature 2006-2012. Depuis le 3 décembre, comme vous aurez pu le lire dans l'éditorial, le nouveau conseil communal est en place.

Jean-Pierre Magnette

Rentrée scolaire

A l'heure de la rédaction de ce bulletin communal, les élèves et les enseignants ont, au terme des vacances de Toussaint, réintégré les bâtiments scolaires.

Le taux de fréquentation de nos écoles est, au niveau général, en augmentation, tant en maternelles qu'en primaires. Vous trouverez ci-dessous un tableau renseignant le nombre d'élèves par implantation et par classe.

Classes	Tellin	Resteigne	Bure
Pré. Mat.			
M1	13	15	14
M2	19	11	10
M3	12	9	11
	44	35	35
Total maternelle : 114			
P1	14	10	15
P2	10	8	12
P3	10	8	11
P4	9	10	4
P5	13	13	15
P6	8	12	14
	64	61	71
Total primaire : 196			
Total	108	96	106

TOTAL GENERAL : 310

La population scolaire de primaire augmentant de plus de 5% par rapport à celle du 15 janvier 2012, il nous est permis de procéder à un recomptage du capital périodes.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, précisons que, après les travaux d'extensions de l'école de Resteigne, c'est maintenant l'école de Bure qui est en cours d'agrandissement. L'école de Tellin bénéficiera elle aussi, dans un futur proche, de travaux d'extension.

Cependant, ne perdons pas de vue que ce ne sont pas les infrastructures qui font la renommée d'une école, mais bien la qualité de l'enseignement qui y est prodigué. A cet égard, le taux de fréquentation de nos écoles est éloquent.

Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble du personnel enseignant et d'encadrement, ainsi qu'aux bénévoles (comité de parents, l'école des devoirs,...) pour leur investissement quotidien.

Je termine en souhaitant, tant aux élèves qu'aux personnes évoquées ci-dessus, une excellente année scolaire.

Yves DEGEYE
Echevin de l'Enseignement

Echo de la minorité

A l'heure où vous lirez cet article, je ne serai plus bourgmestre de Tellin mais je serai devenue conseillère communale dans l'opposition.

J'emmène avec moi pour participer aux débats Jean-François Dufoing et Isabelle Lecomte-Bovy.

Vous devinez, sans doute, ma tristesse de ne plus être dans le pouvoir décisionnel c'est-à-dire dans le collège communal. En effet, quand on consacre ses journées à sa commune même plusieurs de ses soirées par semaine, il est difficile de se dire : que ce rythme est terminé, qu'il faut provisoirement revenir dans l'ombre sans pouvoir participer à l'aboutissement de dossiers initialisés dans le cadre de l'ancienne ma-

jeorité EDA-Vivrensemble.et qu'il faut mettre certains projets en attente.

L'ASBL de développement touristique et culturel (pour éponger le déficit du musée) de même que le PCDR (plan communal de développement rural) ont été le fer de lance de la campagne électorale de vivrensemble.

Espérons que ces idées redynamisantes et fédératrices pour notre commune auront un écho auprès de la nouvelle majorité EDA-UNIR.

Je termine en disant merci aux personnes qui nous ont fait confiance et qui ont voté pour nous aux élections.

Françoise Boevé-Anciaux

Discours du 11 novembre 2012

Aujourd'hui comme chaque année au 11 novembre, dans beaucoup de villes et communes de notre pays, différentes cérémonies ont lieu pour marquer l'anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

D'ailleurs, à l'approche du centenaire du début de la « der des der », l'intérêt s'y rapportant renaît de plus en plus. Ce moment de souvenir doit englober au-delà de 14-18.

Souvenons-nous aussi des morts civils et militaires de 40-45 mais aussi d'autres théâtres d'opération.

Ce moment de « remember » comme disent les anglais doit être solennel et amener à réflexion.

En effet, il est important de rendre hommage à tous ceux qui ont lutté pour la patrie, l'indépendance mais aussi pour la liberté et les droits de l'homme

.La déclaration des droits de l'homme adoptée par de nombreux pays en 1948, comporte 30 articles. N'ayez pas peur, je ne vais pas vous les lire tous, seulement les deux premiers. Ils nous interpellent au quotidien.

Article 1er

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Je livre ces articles à votre réflexion.

Je terminerai en procédant à une minute de silence pour nos militaires morts au combat et aussi pour les civils décédés dans le cadre des différents conflits.

Je ne les citerai pas tous individuellement car je risque d'en oublier.

Françoise BOEVE-ANCI AUX, Bourgmestre

CIMETIERE DE BURE, GRUPONT et TELLIN

Depuis deux ans déjà, la Commune doit se mettre en conformité avec le Décret wallon relatif aux sépultures. Nul ne peut ignorer ce dont il s'agit étant donné le nombre important d'avis publiés par les médias préalablement et durant ce week-end de la Toussaint.

Cette année, j'ai enfin pu lancer la procédure demandée pour la réalisation du registre informatique. Dans l'espoir de toucher un maximum de personnes, j'ai placé les avis sur les tombes en reprenant le modèle du décret de la Région wallonne. En complément, j'ai demandé que les personnes me contactent afin de me donner les renseignements utiles et nécessaires que je suis dans l'impossibilité de retrouver dans les archives communales.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Décret impose aux communes d'afficher pendant 1 an cet avis et de récupérer les tombes en exhumant les ossements restant et en les plaçant dans un caveau appelé ossuaire.

Si en 2000, j'avais déjà procédé de même et que près de 40 % de personnes concernées par une concession m'avaient gentiment contactée, je regrette cette année le comportement agressif, insultant, méchant et d'autres termes encore plus intolérables que j'ai pu avoir par téléphone et par courrier.

Par contre, je remercie toutes les personnes qui m'ont contactée et qui, dans un premier temps, pensaient que l'avis concernait la récupération de la tombe d'un proche et qui ont été très rapidement rassurées.

Depuis que je gère le dossier cimetière, j'ai toujours essayé autant que possible de respecter le repos de nos défunts et le souhait des familles.

A ce jour, je constate que les cimetières ne sont plus que rarement fréquentés ni respectés par la nouvelle génération autant que les précédentes le faisaient. Je peux le remarquer par le comportement des citoyens lors des contacts téléphoniques et sur le terrain même.

Si en 2000, 40% et moins de personnes m'ont contactée, cette année très peu l'ont encore fait. Cependant, il est très utile de remettre à jour les données reçues à cette époque, que ce soit les personnes concessionnaires ou titulaires, ou de me communiquer les personnes inhumées avant 1971.

CIMETIERE DE RESTEIGNE

Pour information, je vous rappelle ci-dessous l'avis placé en dehors des cimetières de Bure, Grupont et Tellin. Par manque de temps, le cimetière de Resteigne n'a pu être réalisé, mais cela concerne également tous les concessionnaires ou titulaires d'une concession. Les avis seront placés prochainement. Veuillez me contacter, sans attendre les avis, pour communiquer les renseignements dont vous avez connaissance et déjà prévoir les remises en état de vos concessions de famille.

Merci pour votre compréhension.

Mme JAMME.

RAPPEL : AVIS

Afin de se mettre en conformité avec le décret wallon du 06 mars 2009 relatif aux sépultures, dans un premier temps, nous devons réaliser un registre des cimetières qui permettra de localiser les lieux de repos, la conservation des restes mortels (inhumation, crémation, le placement dans un ossuaire, la conservation des sépultures d'intérêt historique ou local, stèles mémorielles, ...).

On comprendra que le décret du gouvernement wallon n'a d'autre but que de remettre un peu d'ordre en matière de funérailles et de sépultures, d'offrir un service plus adapté aux citoyens frappés par le destin et d'éviter le délabrement des sites dédiés à nos défunts (tombes en mauvais état, végétation parasite, le tout dû souvent aussi à un manque de fréquentation ou d'intérêt).

Faire un état des lieux ne sera pas un luxe car la dégradation de certaines concessions est patente partout.

Pour les concessions après la fusion, nous avons retrouvé dans les archives beaucoup d'éléments mais ceux-ci ne précisent pas tout ce que le décret exige comme renseignements. Nous avons des cas pour lesquels la traçabilité des tombes est très difficile à établir parce que les apparentés – quand il y en a encore – n'ont pas ou plus

d'adresse connue par notre administration communale. Pour les concessions octroyées avant la fusion des Communes, nous cherchons celui ou celle qui possède toujours le document officiel d'attribution.

L'affichage à l'entrée des cimetières et en cette période de la Toussaint est le seul canal d'information possible.

L'administration invite les familles Tellinoises (entité) à faire preuve de solidarité entre citoyens en avertissant les familles extérieures à la commune, de prendre contact avec la responsable des cimetières, afin de les avertir des changements passés et à venir. Ce sera peut-être un moment de reprise de contact bien agréable.

Le nouveau règlement communal sera remis à jour dans le courant du mois de décembre.

Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir contacter, Mme JAMME, Service population (Tél. : 084/37.42.88) dès la mi-décembre afin de lui communiquer tous ces renseignements et de lui permettre de reprendre contact avec vous ultérieurement.

Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau sera réalisé dans le courant du mois de décembre. Cette année, c'est la section de TEL-LIN qui sera contrôlée par les services communaux. Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous leur réserverez et vous demandons de veiller à l'accessibilité du compteur afin de leur éviter toutes pertes de temps.

Pour les sections de Bure, Resteigne et Grupont, une carte-réponse sera transmise par la poste. Un formulaire sera également disponible sur le site internet de la commune de Tellin

www.tellin.be à partir du 15 décembre.

Permanences énergie

Les prochaines permanences du Conseiller en énergie auront lieu

Janvier : 9 et 23- Février : 13 et 27

N'hésitez pas à venir rencontrer Madame Sylvie Cugnon (Conseillère énergie) tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 16h30 à 18h00 (jusqu'à 20h sur RDV) à l'Administration Communale (entrée façade).

Gsm : 0473/26.17.48 - E-Mail : sylvie.cugnon@tellin.be

ECO-MOBILE – CALENDRIER 2013

07 janvier et 17 janvier

07 février et 21 février

07 mars et 21 mars

03 avril et 17 avril

02 mai et 16 mai

06 juin et 20 juin

04 juillet et 18 juillet

01^{er} août et 22 août (report du passage du 15/08/2013)

05 septembre et 19 septembre

03 octobre et 17 octobre

07 novembre et 21 novembre

05 décembre et 19 décembre

Vos réservations doivent parvenir le mercredi avant midi au Tél. : 084/37.42.86 –Mariane REMACLE
Prix du passage 3 €.

Dates de parution de « L'Echo de nos Clochers » - 2013



Vous trouverez ci-après les dates de parution du Bulletin Communal pour l'année 2013, les documents devront être impérativement rentrés pour les dates indiquées ci-dessous. Après cette date, nous ne vous garantissons pas la parution de ceux-ci. Merci de

vosre compréhension

DATES DE RETREE DES DOCUMENTS	DATES DE DIFFUSION
Jeudi 20 décembre 2012	Du lundi 21 janvier au vendredi 25 janvier
Mardi 19 février à minuit	Du lundi 18 mars au vendredi 22 mars
Mardi 7 mai 2013 à minuit	Du lundi 03 juin au vendredi 07 juin
Mardi 09 juillet à minuit	Du lundi 05 août au vendredi 09 août
Mardi 27 août minuit	Du lundi 23 septembre au vendredi 27 septembre
Mardi 29 octobre	Du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre.

Adresse e-mail : mariane.remacle@tellin.be

Des nouvelles du Conseil Consultatif Communal des Aînés(CCCA).

Nous arrivons au terme du mandat des membres actuels de notre conseil consultatif communal des aînés. Bien que les membres actuels soient tous partants pour prolonger leur mandat, nous lançons un appel aux personnes qui seraient intéressées de participer aux actions de notre conseil. Vous pouvez soumettre votre candidature au poste de membre à Mme Vincent à l'administration communale. Si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur votre futur enga-

gement même contact ou Mme Françoise WATHELET, présidente sortante de notre CCCA : 0473/67.48.39.

Comme au précédent numéro vous trouverez ci-après quelques astuces pour vous faciliter la vie, je vous en souhaite bonne lecture et surtout bon usage !

Nathalie VINCENT, coordinatrice du CCA

Le ramasse-objet

Pour qui ?

Toute personne ayant des problèmes d'amplitudes articulaires ou étant dans une chaise-roulante.

Pour quoi ?

Grâce à son aimant et à ses ventouses, pour ramasser par exemple des objets comme, une planche à tartiner, pochette cd, photos, cannette vide, ...

Comment ?

Matériel:

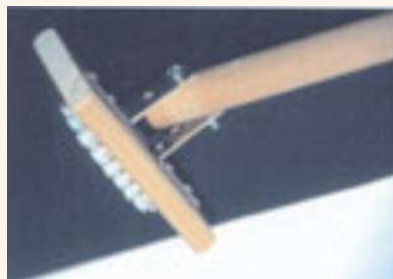
- porte-savon à ventouses
- manche de brosse
- 2 cornières en L
- boulons
- aimant
- support en bois et vis de récupération

Outils:

- visseuse / foreuse
- colle chauffante (par exemple)

Réalisation:

- Fixer le porte-savon à ventouses et l'aimant sur le support en bois à l'aide de colle chauffante par exemple.
- Sur l'autre face du support en bois, fixer les cornières en L, préalablement fixées au manche de brosse.



Le meuble - Aide aux transferts

Pour qui ?

Toute personne n'ayant plus l'usage de ses jambes et se déplaçant en chaise roulante.

Pour quoi ?

Réaliser un transfert de la chaise roulante à la baignoire et au WC. Réaliser des soins et s'habiller hors de la chaise roulante.

Comment ?

Matériaux utilisés

- Une planche de bois de 114cm sur 56 cm pour le fond de la table et une planche de 115 sur 57 cm /2 cm d'épaisseur pour le dessus de la table
- 2 planches de bois de 56 sur 28 cm pour réaliser les côtés de la table
- 4 planches de 56 sur 26 cm pour les portes coulissantes
- 4 rails de 2 cm de large et de 111cm de long
- 4 petites roues avec frein
- Un morceau de vinyle de 117 cm sur 59 cm

Réalisation

- Forer un trou de 3,5 cm de diamètre aux extrémités de chaque porte coulissante
- Fixer les rails au bord de la planche du fond avec un écart de 2,5 cm
- Réaliser 2 encoches d'une largeur de 2,2 cm et de 111 cm de long des 2 côtés de la planche du dessous,
- Recouvrir la planche du dessus d'une couche de vinyle,
- Assembler les planches de bois
- Fixer 4 petites roues.



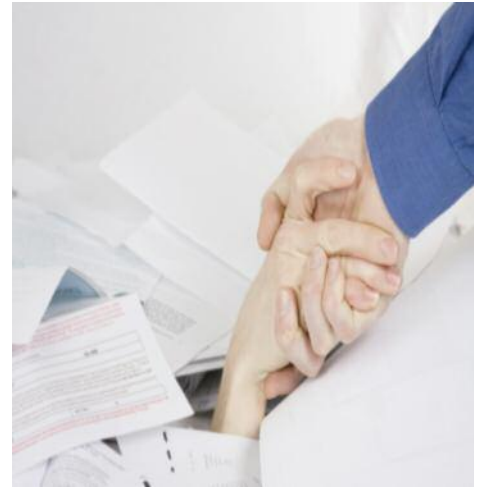
INFOS

SERVICE DE MEDIATION DE DETTES

Vous rencontrez des soucis financiers, vous avez de plus en plus de difficultés à payer vos crédits, un imprévu fait basculer votre budget et vous met dans l'embarras....

N'attendez pas trop longtemps pour consulter un service qui peut vous aider et vous conseiller. Vous n'êtes certainement pas seul(e) à rencontrer cette situation. Il est plus facile d'agir si vous n'attendez pas que votre situation financière se complique.

Le service de médiation de dettes de Tellin est joignable au 084/374285 et organise une permanence le mercredi matin de 9 à 12h (à l'étage de l'administration communale)



Tourisme



Afin de mettre en valeur la culture et l'art à Tellin, le comité Culturel lance dans notre commune un

APPEL AUX ARTISTES, ARTISANS ET COLLECTIONNEURS

L'objectif de cet appel est de faire découvrir au public le talent de nos artistes et artisans locaux (peintres, sculpteurs, graveurs, caricaturistes, photographes ou autres plasticiens) ainsi que les collections, parfois méconnues, détenues par

nos habitants par le biais de plusieurs expositions temporaires régulières qui prendraient place dans la salle du Pâchy en face du Musée de la Cloche.

Toutes les techniques seront acceptées, aucun thème ne sera imposé. Il y aura uniquement une tournante au fil des semaines entre les différents artistes, la fréquence de cette tournante dépendant du nombre d'artistes, artisans et collectionneurs inscrits.

L'occasion de faire découvrir Tellin en tant que commune touristique et culturelle n'en sera que plus belle.

Nous vous invitons donc à déposer vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail), l'art/artisanat/collection que vous pratiquez ou possédez ainsi qu'une ou plusieurs photos de vos œuvres au Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin à l'adresse suivante :

Musée de la Cloche et du Carillon
Rue Grande 23, - 6927 Tellin

Ou de nous les envoyer par mail à l'adresse :
musee.tellin@skynet.be

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au Musée de la Cloche par téléphone (084/36.60.07) ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Pour l'office du tourisme et le Musée de la Cloche,
Maxime Léonard

Appel aux associations et asbl de la commune de Tellin

En vue de la nouvelle année civile, l'Office du tourisme de Tellin, en collaboration avec l'accueil extrascolaire, aimerait relancer le projet de calendrier communal pour toutes les activités touristiques et culturelles organisées par les différentes associations tellinoises, resteignoises, buroises et grupontoises.

Pour ce faire, nous vous invitons à nous fournir par téléphone, mail ou courrier une petite liste des événements que vous mettez en place pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013 (dont vous connaissez déjà les dates). Cette liste pourra être élargie au fur et à mesure de l'année et elle nous permettra d'en faire la promotion plus aisément.

Le but de ce calendrier communal sera d'avoir un listing des festivités à disposition de tous, que l'on soit habitant de la commune, d'une commune extérieure ou touriste planifiant son passage à Tellin. Et également de faciliter votre travail en tant qu'association ou asbl dans le choix d'une date lors de la planification d'un événement futur.

Dans le même temps, afin de faire le point sur les associations et asbl actives dans la commune, nous vous invitons également à nous envoyer le nom, le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail de la ou des personnes de contact de votre association. Cela valorisera une communication plus claire et plus dense entre les participants.

Pour nous transmettre votre listing et le(s) nom(s) de contact, vous pouvez nous contacter par :

- Courrier : Musée de la Cloche et du Carillon
Rue Grande 23, - 6927 Tellin,
- Mail : musee.tellin@skynet.be,
- Téléphone : 084/36.60.07.

Merci d'avance pour votre collaboration à faire de Tellin une commune dynamique et solidaire.

Pour l'office du tourisme et le musée de la Cloche,
Maxime Léonard

Le réseau Natura 2000 est un vaste ensemble de sites sélectionnés au sein de chaque Etat membre de l'Union européenne et dont l'objectif est de protéger la biodiversité tout intégrant les préoccupations socio-économiques locales. Le Gouvernement wallon de soumettre à enquête publique l'ensemble des 240 projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 ainsi que le projet d'arrêté fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000.

Les enquêtes publiques débuteront le 12/12/2012 et dureront 45 jours.

Si vous êtes concernés directement (propriétaires ou gestionnaires) ou indirectement (riverains, environnementalistes, ...) par l'un de ces projets, vous pouvez émettre vos remarques sur celui-ci, dans les bureaux de l'une des communes où le projet est soumis à enquête publique.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit à l'administration communale soit à la direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (*voir adresses ci-dessous*), ou encore à l'administration centrale du Département de la Nature et des Forêts (081/33.58.16). Vous pouvez également vous connecter sur le site <http://natura2000.wallonie.be>,

Une réunion d'informations est prévue dans le cadre de la réunion plénière du Plan Communal de Développement de la Nature en date du 20/12/2012 à 19h à la salle du conseil communal présentée par un représentant de NATU-RAWAL.

Commune de TELLIN

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 **BE 34026-Massif forestier de Daverdisse, BE 34027-Bassin de la Lhomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont, BE 34029-Haute Wamme et Masblette et BE 35038-Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly** ainsi que le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000, dont l'auteur est le Gouvernement wallon sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ce site Natura 2000.

A. Actes soumis à enquête publique

1. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE 34026-Massif forestier de Daverdisse, BE 34027-Bassin de la Lhomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont, BE 34029-Haute Wamme et Masblette et BE 35038-Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly en exécution de l'article 26, §1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature.

2. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 en exécution de l'article 25 bis et 29, § 2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

B. Modalités de l'enquête publique

Le projet d'arrêté de désignation est soumis aux modalités de participation du public en matière d'environnement prévues par le Livre I^{er} du Code de l'Environnement en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

L'enquête publique, relative à ce projet d'arrêté de désignation qui constitue un plan ou programme de catégorie A2, est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 définit entre autres le contenu des objectifs de conservation applicables pour chaque espèce et chaque type d'habitat naturel pour lesquels un site peut être désigné. C'est l'arrêté de désignation du site qui fixe, pour le site concerné, la liste des espèces et habitats pour lesquels le site est désigné.

Pour savoir quels sont les objectifs de conservation applicables dans le site, il faut donc d'abord consulter, dans le projet d'arrêté de désignation, la liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site est désigné et ensuite se référer aux objectifs de conservation relatifs à ces espèces et ces habitats, établis par le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000.

Le projet d'arrêté fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 est également soumis à enquête publique suivant la même procédure et les mêmes formes que celles prévues pour le projet d'arrêté de désignation.

La durée de l'enquête publique est de 45 jours (art. D.29-13, § 1^{er}, 1^o du Livre I^{er} du Code de l'environnement) et ce indépendamment de la suspension de l'enquête entre 24/12/2012 et le 01/01/2013.

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 – les services travaillent à bureaux fermés les lundi, mardi et jeudi après-midi) ainsi que sur rendez-vous.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au
07/12/12	12/12/2012	04/02/2013		04/02//2013 à 19h
			Administration communale de Tellin Salle du conseil communal Le 04/02/2013 à 19h	Collège communal de Tellin Rue de la libération, 45 6927 TELLIN

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme/Environnement au 084/37.42.80 – *Chantal BAS-SIAUX éco conseillère*

Dès le début de l'enquête publique, les projets seront disponibles :
à l'administration communale ;

dans la direction extérieure de Neufchâteau: Chaussée d'Arlon, 50/1 6840 NEUFCHATEAU – Pierre Maréchal Tél : 061/23.10.38 et les services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.16)

sur le site <http://natura2000.wallonie.be>, rubrique « Enquête publique ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur ces projets, objet de la présente enquête publique, est le Gouvernement wallon.



Le PCDN de Tellin vous invite à sa réunion plénière qui aura lieu à la salle du conseil communal le jeudi 20 décembre à 19h.

Ordre du jour :

- Natura 2000 : présenté par Simon de Voghel (Naturawal)
- Projets PCDN : présentation par les différents porte-paroles des groupes

Editeur responsable : Madame Françoise BOEVE-ANCIAUX, bourgmestre Rue de la libération, 259 6927 TELLIN

Accueil extrascolaire



La Capucine : Vacances de Noël 2012

La Capucine ouvrira ses portes le 27 et 28 décembre 2012 et du 2 au 4 janvier 2013 de 9h à 16h.

Au programme pour tous:

Activités créatives, jeux, cuisine, décoration, promenade,...

Horaire des activités : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.



Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire des activités.

Une garderie est **assurée uniquement** pour les parents qui travaillent dès 8h et jusque 17h30. Inscription préalable obligatoire.

PAF : 7€ par jour pour le premier enfant, 6€ pour le deuxième enfant et 5€ pour les suivants à verser sur le compte du CPAS :091-0010054-92 - communication: 8352-161-48 Noël + nom de l'enfant.

Le versement doit être effectué pour le 19 décembre au plus tard.

Au-delà de cette date l'inscription n'est plus valable et la place sera octroyée à un autre enfant.

Nombre de places limitées.

Les enfants doivent être propres (les langes ne sont pas acceptés).

Se munir de son pique-nique pour midi et de collations pour le matin et l'après-midi.

Du 2 au 4 janvier pour la 1ère – 2ème maternelle:

Atelier jeux et psychomotricité:

"Le jeu est le meilleur moyen de grandir et d'apprendre"

Durant ces trois matinées, l'enfant aura l'occasion de s'exprimer, de prendre place dans le groupe, de manifester son accord ou désaccord, d'agir de réagir, de prendre du plaisir dans des activités ludiques où le plaisir et l'action sont importants.

Horaire: de 9 h30 à 12h. Possibilité de participer aux activités de la Capucine l'après-midi.

Inscription obligatoire pour les 3 matinées.

PAF: 10,50€/3 matinées. (+ 10,50 pour les après-midi Capucine)

Nombre de places limitées

Appel:

Vous avez des vêtements trop petits pour vos enfants!!

Vous pouvez déposer, pantalons, culottes, slips, chaussettes de taille 2ans 1/2 à 6 ans, à la Capucine.

Ces vêtements nous seront utiles en cas d'accident.

Merci.



Une journée Halloween bien réussie,

Lors des congés de Toussaint, la Capucine a organisé une journée intergénérationnelle.

Le mercredi 31 octobre, des ateliers étaient proposés dès 10 heures du matin et jusque 15h30 aux enfants et aux personnes âgées de l'entité.

Atelier cuisine, décoration de table, friandises d'Halloween, tous les ingrédients étaient rassemblés pour permettre aux enfants et aux aînés de passer une journée de fête.

Merci à tous pour votre participation.



Agenda

Village fleuri Nos prochains rendez-vous

Le mercredi 26 décembre prochain, visite des crèches de Bure Rendez-vous devant l'église à 17h30

Le dimanche 17 mars 2013, marché aux fleurs printanières : pensées, primevères ... au **profit du Télévie** à la salle St Denis à Grupont

Le dimanche 5 mai 2013, traditionnel marché aux fleurs annuelles et légumes au Collège d'Alzon à Bure.



La troupe de l'entité de Tellin «Les Cloches Fêlées»

Pour sa 5ème saison, la troupe de théâtre "Les cloches fêlées" jouera pour vous courant novembre 2013.

Nous vous tiendrons au courant des dates précises dans un prochain Echos de nos Clochers.

**Salle des fêtes
de Grupont**
pour vos fêtes de famille
ou location vaisselle
Renseignements
A Mostenne
084/366008

Le 15 décembre à la salle des fêtes

Concours de crèches de rues :

Concours de crèches individuelles :

les matériaux exclusifs sont les fruits et les légumes.

Le Père Noël récompensera les meilleurs.



Ambiance de fête illuminée avec son mystère de Noël.

Des dégustations diverses et

L'émerveillement pour les yeux dans les différents stands.

Inscriptions pour les concours et réservations de stands chez Roland Drogné :

0473.63 15 49



Informations du VC TELLINAM pour ce mois de décembre

PROGRAMME DES MATCHS :

P3 Hommes: le samedi 15/12 à 19h30 (Beauraing) - le samedi 26/01/2013 à 19h30 (Have-lange)

VOLLEY LOISIR

Rappel: Le volley Loisir modifie son horaire ces mois d'hiver. Séance de 20h30 à 22h

Première séance gratuite - Paiement à la séance 3 € ou achat d'une carte de 10 séances + une gratuite au prix de 30 €

PROCHAINE ACTIVITE

Repas de Noël à la salle de Resteigne le samedi 22 décembre à 19 heures.

Menu: Choucroute garnie et sa bûche de Noël

(12 €/pers.) - Saucisse-purée-compote-glace (8€/enfant) - Repas ouvert à tous joueurs, parents, amis, famille,...

Réservation au 0476/50 63 02 ou par mail au vctellinam@yahoo.fr

Venez nombreux supporter nos jeunes sportifs; votre présence aux matchs les motivera d'autant plus. N'oubliez pas non plus notre équipe adulte qui joue le samedi soir, vos encouragements leur permettront d'atteindre plus facilement leur objectif, la victoire.

Pour des infos complémentaires: consultez notre site internet www.tellinam.be ou notre page Facebook [vc tellinam](https://www.facebook.com/vc.tellinam).



Dimanche 6 janvier 2013 4ème marche commémorative de la Bataille de Bure

Marche commémorative dédiée à la mémoire des soldats britanniques de la 6th Airborne, de la 29ème Armored Brigade et des SAS belges qui ont combattu à Bure et dans la région en janvier 1945, lors de la Bataille des Ardennes.

La marche est aussi dédiée à la mémoire de tous les civils de Bure qui ont endurés durant plusieurs jours la dureté des combats.

Dimanche 6 janvier 2013

09h00 - rassemblement des participants sur la place de Tellin

09h30 - départ de la marche vers Bure, vers le « Bâti d'Haur » où aura lieu un largage de parachutistes (sous réserve de météo favorable)

Entre 10h00 et 12h00 - largage des parachutistes.

Après largage, retour vers l'église de Bure et cérémonie commémorative devant l'église

13h30 - départ de Bure vers la Croix Renkin

Croix Renkin : petite cérémonie et dépôt de fleurs

Retour vers Tellin par le Chemin des Crêtes, chemin suivi par la patrouille du Lt Renkin le 31 décembre 1944.

La marche, d'environ 15 km, est ouverte à tous, que cela soit en uniforme britannique ou en civil.

Les groupes de reconstitution en uniforme britannique ouvriront la marche.

Les uniformes des troupes de l'Axe ne seront pas autorisés.

Consignes souhaitées pour le bon déroulement de la marche

- Présenter une tenue correcte
- Avoir l'équipement minimum utilisé par les parachutistes et les soldats britanniques.
- Le port de décorations sur la tenue est interdit
- Eviter la surcharge de galons
- Pendant la marche éviter les débordements intempestifs
- Seules les armes neutralisées seront autorisées

Renseignements:

michel.bourland@skynet.be - 0475/33.24.44

Une organisation « Cercle d'Histoire et de Reconstitution - 101st Airborne Belgian Friendly » a.s.b.l.

Cette année, l'événement sera rehaussé par la présence de vétérans belges de la guerre 40-45, et sauf imprévus par un parachutage. Aussi, nous recherchons des possibilités de logement chez l'habitant pour les vétérans belges la nuit du 05 au 06 janvier. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact à la commune au 084/36.61.36. Merci pour ses vétérans.

MAGNETTE Jean-Pierre,
Bourgmeestre.

CARREFOUR ASBL – EUROPA BURES 2013

Souhaite à l'ensemble de la population ses meilleurs vœux pour 2013. Et vous informe des dernières nouvelles d'EUROPA BURES 2013. La préparation a pris son allure de croisière, l'échéance se rapproche à grands pas. Les premières invitations officielles ont été postées fin août, les premières réponses nous sont parvenues fin octobre début novembre.

A l'heure actuelle nous enregistrons déjà la participation de:

BURES LES MONTS (Calvados FR) 2) BURES-SUR-YVETTE (Es-sonne FR) 3) BURE-TRESSANGE (Moselle FR) 4) BURE (VENETIE IT) 5) BURES St MARY (GB) 6) BURES-HAMLET (GB) 7) MOUNT-BURES (GB) 8) BURBURE (Pas de Calais FR) 9) BURES (Meurthe et Moselle FR).

Les invités se logeront en hôtel, en gîte rural en location vacance ou en camping, mais également suivant les possibilités chez l'habitant.

C'est pourquoi dès à présent nous lançons un appel dans l'entité de TELLIN et au-delà pour des possibilités de logement chez l'habitant.

Début janvier, vous serez conviés à venir découvrir le programme du vingtième anniversaire d'EUROPA BURES au cours d'une soirée conviviale au Foyer culturel de Bure. Programme certes pas encore définitif car nous attendons encore des inscriptions et des propositions d'animations de certaines localités.

EUROPA BURES 2013

**du 30 août au 2 septembre 2013 Collège d'Alzon
BURE**

BURE : challenge 2012 «Luxembourg, province propre et fleurie»

Le 20 septembre dernier, Delphine DIERICK, directrice de l'Institut Saint-Joseph à Carlsbourg, a accueilli les représentants des 58 villes et villages qui s'étaient inscrits au 30ème concours de décoration florale organisé par la Fédération Touristique du Luxembourg Belge.

Notre village consolide, une fois de plus, sa position dans le top 10 provincial puisque Bure est classé huitième cette année. Voici le commentaire du jury : »Très bien, continuez ! « Nous sommes fiers d'en encore progresser d'une place et de nous voir octroyer la distinction de l'un des plus beaux villages fleuris de la province du Luxembourg. En effet, suite à cette belle place dans le classement 2012, la FTLB a décidé d'offrir deux portiques, placés prochainement par le service provincial aux entrées de Bure.

Une bien belle distinction pour notre village et la reconnaissance pour tout le travail réalisé par l'équipe du comité «Village fleuri» et les nombreux bénévoles que nous sollicitons pour de multiples

tâches dès le retour du printemps. Le marché aux fleurs printanières au profit du Télévie, notre traditionnel marché aux fleurs annuelles et légumes du 1er dimanche de mai, l'aménagement et l'entretien des parterres, la taille des buis, la création de nouvelles compositions florales en veillant bien à l'harmonie des couleurs, la confection et la mise en place des suspensions et jardinières, l'encadrement de nos petits jardiniers. Une fois les plantations terminées, il faut bien sûr encore un coup de main pour arroser et entretenir toutes ces fleurs afin qu'elles restent belles durant tout l'été et lors du passage du jury provincial. Pour tous ces services, un cordial et chaleureux MERCI.

Un merci tout spécial aux petits jardiniers, une vingtaine de petites «têtes blondes» qui, bien encadrés par quelques aînés passionnés de jardinage, leurs parents, des papys et mamies, ont participé à la réalisation du panier de légumes et de fleurs de l'espace Bécassine et des potagers du Vieux chemin de Grupont. Déjà, ces jeunes se réjouissent de se retrouver les mains dans le terreau durant les prochaines vacances pascales.

Nous sommes heureux d'entendre que la population buroise est sensible aux efforts de fleurissement de nos quartiers. Nous souhaitons cependant que certains se mobilisent un peu plus pour décorer leur maison, et contribuer ainsi au charme tant apprécié de notre village. Si d'aucuns souhaitent encore se joindre et/ou participer à l'embellissement de notre cadre de vie, qu'ils n'hésitent pas à se manifester auprès de notre comité.

En 2013, l'ambition du comité «Village fleuri» est d'atteindre la septième place. De plus, le village vivra le grand rassemblement des Bures (organisé par Europa Bures). Pour dynamiser les coins fleuris, toutes les idées originales sont les bienvenues.

Last but not least, nous souhaitons un meilleur partenariat entre les services communaux et notre comité composé exclusivement de bénévoles. Espérons que nos nouveaux édiles communaux soient plus sensibles à l'intérêt d'une politique active de propreté dans nos villages.

Pour le comité,
O. Van den Bergh





Nous levons un voile sur EUROPA BURES 2013 et dans ce cadre, nous vous présentons nos partenaires.

Du plus petit aux plus grands, aujourd'hui

Province de VERONA



BURE (VENETIE)

Section de San Piétro Incariano



La municipalité de SAN PIETRO IN CARIANO comprend cinq sections, chacune riche d'histoire et avec une tradition de civilité: PEDEMONTE, SAN FLORIANO, CORRUBIO, CASTEROTTO et BURE. La surface totale de la Commune est d'environ 20 km². Le nombre d'habitants de SAN PIETRO INCARIANO plus de 13000. Le Maire est Monsieur Giorgio ACCORDINI.



Bure la "Sagra dell'anguria e festa dell'Assunta"

A Bure en août est tenue pendant plus ou moins dix jours "La Sagra dell' Anguria e festa dell' Assunta" ou Fête du Melon d'eau et de l'Assomption". Bien que cette région ne cultive pas de pastèque. Il y a quelque année le curé de l'époque Gianfranco SALAMANDRA accompagné de quelques paroissiens, s'est rendu dans une région de culture de ce cucurbitassé, ils y ont découvert une fête du Melon d'eau. De retour à BURE, ils se sont mis à l'ouvrage avec plusieurs associations pour organiser chez eux le même type de fête. On y trouve bien quelques melons d'eau, mais surtout le public nombreux a l'occasion d'apprécier les vins de BURE en VALPOLICHELLA, Amarone, Seccal, Reccioto, Soave etc...un ensemble de stands divers avec tombola, jeu de fléchettes, jeu de bouchons, produits artisanaux, restauration en plein air et orchestre ou sono chaque jour différents. L'apothéose finale de ce festival est le mât de cocagne, aujourd'hui l'un des rares dans la province de Vérone, qui a gardé une tradition avec ceux de Santa Viola, Lugagnano, Boîtes et Zevio. La renommée de Bure est à un niveau interrégional, avec des équipes de Bergame (quasi-professionnelles) et de Côme. Depuis 2005, la perche enduite de graisse a été portée jusqu'à une hauteur de 17,4 m. Particularité locale, chaque jour la fête commence à 18h00 sauf le dimanche car il y a l'apéro sur la place après la messe, et se termine à minuit, avec l'arrêt des diffusions sonores. Comme ils disent à Bure (Que l'on prononce Bourré) cela dure dix ou onze jours, nous devons de nouveau être prêt demain.



d'Alzon Collège

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
ET TECHNIQUE DE TRANSITION

INSCRIPTIONS EN 1^{RE} ANNÉE 2013-2014
DU 18 FÉVRIER AU 8 MARS 2012

APRÈS-MIDI PORTES OUVERTES
LE SAMEDI 2 MARS 2013 DE 13H30 À 18H00



COLLÈGE d'ALZON
rue de Han, 1
6927 BURE (TELLIN)
☎ 084/36.02.80
☎ 084/36.62.49
www.dalzon.be
administration@dalzon.be



ETSHL
Agence locale pour l'emploi asbl
Entreprise Titres-Services
de la Haute Lesse

Vous cherchez une aide ménagère?

Aide-Ménagère
Repassage à votre domicile

1 titre service par heure prestée
8,50€ de l'heure

084/36 73 47

ALE TELLIN

rue de la Libération, 45
6927 Tellin
anne.vanacker@tellin.be
www.etshl.be

*Outils
Gruslin sprl*

**Matériels - Outillages de jardin
et Forestier - Remorques**



Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux . monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ

WARIN

Gasoil-Gasoil EXTRA-Diesel-Essences-Lubrifiants-Gaz-Citernes-Station service

Ets WARIN s.a

GRAIDE (station)

Tel: 061/51.10.26

MARCHE

Tel: 084/31.13.57



Votre expert chaleur

**Mobil
LUBRIFIANTS**



- Service - Qualité - Quantité
N°1 Gasoil EXTRA OPTIPLUS
- Paiements échelonnés:
Vous répartissez votre budget chauffage sur
12 mois sans frais ni intérêts
- Ravitaillement automatique

ESSO OPTIPLUS
Notre Mazout à la pointe
de la technologie
**ECONOMIE-SECURITE
PROPRETE**